

sol, ont amélioré l'efficacité et la souplesse des services de télécommunications existant dans le Nord et ont établi des liaisons nouvelles et efficaces avec les régions très peuplées du Sud. Ils ont également créé de nouveaux services, dont la télédiffusion, dans des collectivités éloignées que ne peuvent atteindre les réseaux terrestres.

L'extension du service téléphonique donne une certaine idée de l'expansion des services de télécommunications dans le Nord. Entre 1967 et 1977, le nombre de collectivités disposant d'installations pour les appels locaux et interurbains est passé de 18 à 31 dans la partie occidentale des Territoires du Nord-Ouest. Le nombre de téléphones est passé de 2,800 à 9,300, soit une augmentation de 300%, et le nombre d'appels interurbains empruntant le central de Hay River s'est accru de presque 650%.

Dans l'ouest de l'Arctique, 93.9% des abonnés des Télécommunications du Canadien National peuvent faire directement des appels interurbains alors qu'avant 1961, les radios exploitées par les entreprises, le gouvernement et les missions constituaient le seul service public de communications.

En janvier 1977, le ministère des Communications a annoncé le lancement d'un programme d'aide à l'amélioration des communications dans le Nord, qui visait à fournir à chaque collectivité des Territoires du Nord-Ouest un service essentiel local et interurbain dès 1982. Le gouvernement fédéral devait verser \$9 millions pour les installations, et Bell Canada et les Télécommunications du Canadien National étaient censées fournir une somme identique pour le matériel de central local et l'exploitation des circuits téléphoniques entre les collectivités.

Les Télécommunications du CN desservent la région du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest située à l'ouest du 102° de longitude ainsi que le nord de la Colombie-Britannique et, dès la fin de 1978, exploitaient 62 centraux et 33,800 téléphones dans la région ainsi qu'un réseau de commutation numérique. La société prévoyait étendre son réseau de commutation numérique en 1979 et 1980, et de transférer ses activités de la région à une filiale en propriété exclusive, la Northwest Telecommunications, Inc.

Bell Canada dessert la moitié est des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au cercle arctique ainsi que le Nouveau Québec. Au cours de l'année financière 1978-79, la société a installé, principalement dans les Territoires du Nord-Ouest, sept nouvelles stations terriennes et ajouté 39 circuits de satellites aux installations existantes. Bell Canada a formé un certain nombre d'Inuit dont elle utilise les services et offre un annuaire téléphonique en inuktitut, en anglais et en français.

Statistique des télécommunications. Le tableau 16.6 montre la manière dont les recettes annuelles d'exploitation des sociétés de télécommunications provenant d'activités autres que le service téléphonique ont augmenté entre 1973 et 1978. Pendant la même période, le nombre annuel de télégrammes a diminué alors que celui des câblogrammes, y compris les messages radio et les messages transatlantiques par télex, est passé de 7.4 millions en 1973 à plus de 11.3 millions en 1978. Le nombre de transferts d'argent a augmenté au cours de la même période, passant de presque \$42 millions à environ \$58.7 millions.

Règlements et services fédéraux

16.3

Ministère des Communications

16.3.1

Ce ministère a été créé en 1969 parce que le gouvernement prenait conscience que les politiques en matière de télécommunications, qui influencent déjà la vie des Canadiens, auraient des répercussions encore plus profondes à l'avenir. Il a pour fonction de veiller à ce que tous les Canadiens aient le meilleur accès possible aux divers services de communications et que ces derniers soient fournis à un coût raisonnable. Le ministère vise à assurer une mise en place et une utilisation harmonieuses des nouvelles techniques d'information, surtout en ce qui concerne leurs effets sur les valeurs sociales et culturelles, sur la qualité de la vie et sur l'économie.

Les fonctions et attributions du ministère des Communications englobent toutes les questions de communications qui relèvent du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent à aucun autre ministère, service ou organisme fédéral.